



# Votre vie privée, ça nous regarde.

Le Canada a une nouvelle loi pour protéger notre vie privée. Dorénavant, aucune entreprise réglementée par le gouvernement du Canada (par exemple une institution bancaire, une entreprise de téléphonie, une société de télécommunications ou une entreprise de transport) ne peut recueillir, utiliser ou dévoiler des renseignements personnels sans votre consentement. De plus, selon la loi, vous avez le droit de vérifier et de faire corriger des renseignements vous concernant. En tant qu'ombudsman, le Commissaire à la protection de la vie privée est à votre service et a le mandat de faire enquête sur les plaintes relatives aux lois sur la vie privée. Votre vie privée, ça vous regarde. Nous sommes là pour y veiller.

**Commissaire  
à la protection de  
la vie privée du Canada**



**Privacy  
Commissioner  
of Canada**

**Pour en savoir plus : 1 800 282-1376 ou [www.privcom.gc.ca](http://www.privcom.gc.ca)**